

une nécessité impérieuse. Ils semblent plutôt avoir en pour but de perfectionner notre constitution d'après des idées spéculatives, ou à l'instar de ce qui s'est fait, ou de ce qui a été essayé ailleurs, sous de tout autres circonstances. Ils sont même allés si loin, à cet égard, qu'ils ont paru vouloir dépasser tous les autres états constitutionnels en principes libéraux. A l'appui de ceci on peut citer l'idée qu'ont eue les auteurs, de concilier le système des élections directes et d'une Chambre dissoluble avec le renouvellement annuel d'un tiers de cette Chambre, d'où il résulterait, ainsi que la remarque en a été faite par plusieurs membres, que lors même qu'il y aurait accord parfait entre les vœux du gouvernement et celles de la représentation, les électeurs n'en auraient pas moins la faculté, inouïe partout ailleurs, de changer tous les ans la minorité en majorité, et de rendre ainsi impossible toute stabilité dans la marche régulière des affaires gouvernementales. Loin de donner leur adhésion à des changements aussi radicaux, plusieurs membres ont déclaré qu'ils les repousseraient alors même que ce fût la Couronne qui les proposât.

Cette tendance du projet a fait appréhender qu'il ne fût plutôt nuisible que favorable à une sage réforme de nos institutions, et qu'il n'avancât nullement l'intérêt réel du pays. D'un côté on a donné cours à des idées fausses sur les besoins du peuple, et fait naître des espérances qui ne sauraient être réalisées, d'où résultera un fâcheux désappointement; tandis qu'en voulant aller trop loin, on a provoqué, d'autre part, du mécontentement, et l'on s'est probablement préparé une opposition là où l'on avait besoin d'appui et où il aurait fallu s'efforcer de l'obtenir.

La plupart des membres ont encore fait observer que les auteurs de la proposition ne démontrent pas que l'introduction éventuelle de leur projet aurait pour résultat une économie réelle dans les dépenses de l'Etat. Ceci a paru d'autant plus étrange, que l'expression économie a été employée si fréquemment dans les derniers temps, comme un mot magique, afin de réveiller chez la nation le désir d'un changement dans l'ordre actuel des choses, et de lui signaler une révision de la Loi Fondamentale comme le spécifique infailible, pour arriver à une simplification de notre organisation sociale, et partant, à la suppression ou à l'allègement des charges qui pèsent sur la nation. Mais il est évident maintenant, que les auteurs de la proposition sont, au contraire, loin de pouvoir eux-mêmes des idées si exagérées sur la possibilité de parvenir, au moyen d'une révision de la Loi Fondamentale, à une réduction notable des dépenses publiques. Toutes les économies qui résulteraient de leur projet, se borneraient à une diminution des frais de voyage et de séjour des membres de la Première Chambre, à la suppression partielle du traitement des membres de la haute-cour militaire et à l'économie, encore incertaine, sur les traitements des membres des cours de justice provinciales.

§ 4. Bien que la grande majorité de la Chambre ait donc désapprouvé le projet, tant à cause de l'initiative, que par rapport à sa forme et à sa tendance, elle ne s'est cependant pas crue autorisée à se refuser à l'examen en sections. Plusieurs des membres, parmi ceux qui sont partisans d'une révision, ont déclaré qu'ils s'occuperaient de ce travail dans l'attente qu'un examen consciencieux mettrait le gouvernement à même, de connaître exactement les vœux de la majorité sur une matière de tant d'importance, et l'engagerait à concourir à la réalisation de ce vœu; plusieurs membres cependant ont déclaré qu'ils ne pouvaient voir dans le projet qu'une insinuation de la part de ses auteurs, pour qu'on leur fit connaître l'opinion de leurs collègues; et ils ne veulent pas que leurs réponses soient considérées autrement que comme des observations sur la proposition, et sans que ces réponses préjugent en rien le vote qu'ils croiront devoir émettre si le projet est jamais mis en discussion.

Quelques membres auraient préféré que la proposition n'eût pas été examinée, mais respectant la décision de la Chambre qui a prononcé le renvoi aux sections, ils n'ont pas voulu se refuser à cet examen, bien qu'il n'entendent concourir à aucune résolution quelconque, qui aurait pour objet de faire prendre à la Seconde Chambre l'initiative en matière de révision de la Loi Fondamentale.

Hier a eu lieu à Rotterdam l'installation du nouveau bourgmestre M. Hoffman et de l'échevin M. Schadee, après qu'ils

enurent prêtés serment, entre les mains du doyen, M. Tavenraat. M. Bichon van Ysselmonde, l'ancien bourgmestre, présidait la séance du conseil.

Ensuite il a été nommé une commission, chargée de remercier M. Bichon van Ysselmonde des longs et nombreux services qu'il a rendus à la ville de Rotterdam; cette commission était composée du nouveau bourgmestre, des échevins MM. Tavenraat, Tromp et Blankenbuis et du secrétaire M. Storm van 's Gravesande.

Le soir une brillante sérénade a été donnée, par le corps de musique de la garde communale, à M. Bichon van Ysselmonde et M. Hoffman.

Les navires en radoub appartenant à des armateurs rotterdamois étaient pavés toute la journée.

Nous apprenons de bonne source, dit le *Rotterdamsche Courant*, que le plan projeté, de construire une ligne de chemin de fer de Zwolle et Kampen vers la frontière hanovrienne, est prêt de s'accomplir; on s'attend à voir sous peu commencer les travaux, et on attend dans le courant de cette semaine encore, à Zwolle, une commission d'ingénieurs pour en ordonner les préparatifs.

Nouvelles de Suisse.

Nous avons reçu des nouvelles de Zurich du 21 mars. La diète suisse, dans sa séance du 19, avait prononcé son ajournement indéfini. Nous avons dit qu'elle n'était arrivée à aucune solution, ni sur la question des jésuites, ni sur celle de l'amnistie, ni, d'abord, sur celle des corps francs. Les députés radicaux de Berne, Argovie, Soleure, Thurgovie, Glaris et Bâle-campagne avaient déclaré que l'affaire des jésuites n'ayant pas été résolue, ils ne voulaient point voter sur celle des corps francs, et en somme on n'avait pu arriver à voter que le premier paragraphe de la proposition, qui déclarait les corps francs contraires au sens et au but du pacte fédéral. Quatre ou cinq cantons s'étaient réservés le protocole ouvert. Mais le lendemain, 20, la diète s'étant réunie pour la signature du protocole de la séance de la veille, plusieurs députations, qui s'étaient réservées, ont voté pour la proposition, et ont ainsi complété une majorité de treize états et deux demi, c'est-à-dire Zurich, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg, Saint-Gall, Grisons, Tessin, Valais, Thurgovie, Genève, Bâle-ville et Appenzell extérieur.

Au moment où les députés se séparaient, le président, M. Mousson, leur a fait l'allocation suivante:

« Nos délibérations sont terminées. Plusieurs d'entre vous se séparent sans être satisfaits. La même disposition se manifesterait dans une partie du peuple suisse. C'est par conséquent un devoir d'autant plus impérieux pour vous, de faire tous vos efforts pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique, afin que l'esprit de parti ne l'emporte pas sur les intérêts de la patrie. Je dois rappeler à Lucerne combien il dépend de lui de ne pas augmenter l'irritation des esprits et d'opérer une conciliation par un sacrifice fait à la patrie. Puisse la Suisse être prête à faire face aux événements et assez forte pour maintenir son honneur et sa liberté dans toutes les circonstances! On se repentirait trop tard, si l'autorité et la force de la Suisse étaient livrées à la merci d'intérêts de parti. »

L'ajournement indéfini de la Diète a été un désappointement pour les deux partis. L'un demandait la dissolution, l'autre l'ajournement à terme fixe, et peut-être le premier l'aurait-il emporté, si les députés radicaux n'avaient pas annoncé hautement qu'en cas de clôture définitive de la Diète, cinq cantons, nombre suffisant, réclameraient immédiatement la convocation d'une autre diète extraordinaire. Cette déclaration a déterminé le député de Neuchâtel à compléter la majorité en faveur de l'ajournement indéfini proposé par M. Neuhaus, de Berne.

Les séances du 18 et du 19 avaient été très-animées. M. Siegwart, député de Lucerne, avait repoussé toute idée de concession, disant que lors même que les propositions de la minorité de la commission seraient adoptées, les envoyés qui en porteraient la signification à Lucerne n'y seraient pas mieux reçus que ne le seraient ceux d'une majorité radicale. Uri, Schwytz, Unterwalden, Fribourg s'étaient prononcés dans le même sens, et le député du Valais, M. de Courten, s'était écrié: « Le Valais ne connaît pas le peuple qu'on regarde par les fenêtres, mais celui qui prie et qui travaille, non pas celui qui remplit les rues et les pintes. » Dans la séance du 19, M. Neuhaus, de Berne, avait violemment atta-

qué la dépêche communiquée par l'ambassadeur de France. Le président avait annoncé, dans la séance du 20, que le chargé d'affaires d'Autriche lui avait communiqué une dépêche de son gouvernement. Voici cette dépêche, qui est entièrement conforme à celles des deux gouvernements de France et d'Angleterre:

Vienne, le 13 mars 1845.

Monsieur,

Vous nous avez rendu compte, en dernier lieu, des manifestations que les cours de Londres et de Paris ont fait successivement parvenir au Directoire fédéral, pour instruire la confédération de l'impression qu'ont faite à ces cabinets les graves événements auxquels la Suisse, depuis quelque temps, a servi de théâtre.

Les principes que professe l'empereur, notre auguste maître, et les sentiments dont S. M. est animée envers la Confédération helvétique, vous les connaissez, Monsieur, et vous avez été chargé récemment d'en être l'interprète auprès du gouvernement de Zurich, à l'occasion de son entrée en charge des fonctions directoriales. Je ne doute pas, au surplus, que, dans toutes les occasions où, durant la présente diète, vous aurez été dans le cas de vous entretenir sur les intentions de votre cour, vous ne vous soyez acquitté de votre tâche dans le sens des instructions générales dont vous êtes muni, et que, pour base, d'une part, la bienveillante amitié que S. M. I. nourrit pour le voisin; de l'autre, le respect que l'empereur vous aux traités et aux lois posées par le droit international, ainsi que son désir de voir les autres Etats surtout ceux qui, vu leur position géographique, entretiennent des relations plus fréquents avec sa monarchie, se maintenir dans des conditions qui mettent à même de pouvoir user à cet égard, vis-à-vis de l'Autriche, d'apitôité.

S. M. a été satisfaite de pouvoir se convaincre de nouveau, par les communications faites par l'Angleterre et par la France à la Confédération, que sa manière de juger la position générale de la Suisse est parée par ces deux puissances.

Si le cabinet de Saint-James, dans sa dépêche à M. Morier du 11 février, prend à tâche de dérouler aux yeux de la Suisse le tableau des conséquences funestes qu'aurait pour elle l'anéantissement de l'acte par lequel elle est constituée en un corps politique reconnu par l'Europe, vous vous rappelez, Monsieur, que la même thèse a été développée par notre cabinet dans d'une des dépêches adressées par moi, dans le courant des dernières semaines à notre légation en Suisse, nommée dans celle du 27 février 1841. Je sentirez que les derniers événements, loin de changer ou de modifier l'opinion, que nous avons toujours entretenue, n'ont pu que la confirmer. Plus les chances de voir le pacte de l'année 1815 mis au néant se multiplient, plus il devient évident à tous les bons esprits que la perte de l'acte d'union entre les vingt-deux cantons souverains de la Suisse dominerait dans l'intérieur de la Confédération, le signal de la guerre civile, de l'oppression, et qu'à l'extérieur elle briserait les titres sous lesquels ces vingt-deux états occupent leur place dans la grande famille européenne. Les maux domestiques, les compromissions et les dangers politiques qui s'en suivraient pour la Suisse d'un état de choses pareil, sont trop évidents pour ne pas être sentis par tous les vrais amis de ce pays, et pour ne pas leur inspirer le désir que, par la sagesse et par la rectitude des hommes appelés à manier ses destinées, d'aussi grands périls puissent être écartés.

Non moins qu'avec le cabinet anglais, nous sommes d'accord avec celui de l'Autriche, relativement à la réprobation, dont, dans les dépêches adressées à M. le comte de Pontois, il frappe les entreprises et l'existence des corps francs. Un gouvernement qui n'aurait pas le pouvoir de maîtriser ses propres armées, pour les empêcher d'aller porter à main armée le pillage sur le territoire d'un voisin inoffensif; un gouvernement qui n'en mériterait pas le nom; il serait digne d'être mis au ban de l'opinion de l'Europe civilisée si, à la tolérance de méfaits semblables, il joignait des procédés de civilité. Dans une confédération d'états, les uns envers les autres pour l'aide et l'assistance mutuelle, l'existence de ces entreprises serait encore augmentée de tout le poids des sentiments qui, sous le titre soulève toujours la violation de la foi jurée. Un pareil désordre doit être extirpé dans sa racine; il doit cesser d'être possible que tel ou tel assiéger par des bandes armées le long de ses frontières, soit ainsi, pendant un mois, tenu sous les armes, et forcé d'épuiser les ressources et la population de sa population, si la Suisse veut conserver, aux yeux de l'Europe, le caractère d'une confédération d'états (pour nous servir des termes de la déclaration de Vienne du 20 mars 1815) dont l'acte d'union, tel qu'il existait en corps politique, à l'époque de la convention du 29 octobre 1813, est reconnue pour base du système helvétique.

L'unanimité de toutes les puissances, qui doit être démontrée d'hui aux yeux de la Suisse, sur les principes fondamentaux qui régissent la question, et les explications bienveillantes dans lesquelles on s'est efforcé de tous les côtés, d'entrer vis-à-vis d'elle, ont dû lui prouver deux choses: l'une, que toutes les puissances sans exception, sont animées pour la Confédération des mêmes sentiments d'amitié et d'intérêt; l'autre, qu'en ce qui concerne, ainsi qu'elles le font dans un seul et même point de départ, les puissances ont certainement pour elles la présomption d'être dans le vrai. Le prochain avenir nous apprendra si et combien les mandataires du peuple suisse auront su garantir leur patrie des maux incalculables qui lui ont été causés, et si, dans l'usage de sa liberté, ils ont su préserver son territoire de la destruction, et de la ruine.

Recevez, etc.

Signé, METTERNICH.

Voici, ce qu'on lit dans la *Gazette d'état de Zurich*, relativement à cette note:

« La note autrichienne se réfère à la note impériale de février 1841; elle a surtout en vue de mettre en garde le Directoire contre la révolution fédérale, contre l'anarchie »

serviteurs. Je vous dirai plus tard ce qui se prépare. Tenez-vous prêt seulement à entrer dans mes vœux. C'est assez que vous ayez des présents communs vous pouvez être utile, et combien mes motifs sont pressants. Vous en jugerez par ce que me coûte une pareille démarche.

L'effort était visible en effet. Le comte se détourna vite sur d'autres considérations. Une guerre de dix ans a décimé les royalistes tant à l'étranger qu'à l'intérieur. La seule affaire de Quiberon écrasa d'un coup l'épée de la vieille armée. Nous autres qui avons survécu, nous vieillissons. Qui reste-t-il en suite? Des paysans, de pauvres gens qui savent mourir à leur manière mais plus de chefs, plus d'officiers. Vous ne feriez ici que perdre le temps. Les affaires peuvent changer de face, et dans tous les cas votre carrière serait orpheline.

Hercule n'avait rien à répondre aux ornières de son père; mais, d'ailleurs, ce projet le remplissait de joie. Sortir de l'oisiveté, voyager, voir Paris, s'acheminer vers l'épaulement, c'était justement tout ce qu'il pouvait souhaiter. Le comte exécuta promptement ce qu'il avait résolu: le départ eut lieu le lendemain; Langevin n'en eut avis qu'un moment même, quand il fallut sceller les chevaux, et le pauvre garçon, les larmes aux yeux, demanda la permission d'accompagner M. Hercule à Saint-Etienne, ce fut ce que pour l'instant le comte lui accorda. M. de Liméolien assista froidement aux derniers préparatifs; mais, quand son fils tout ému lui tendit les bras, le vieux gentilhomme le serra dans les siens avec une violence mal contenue, et entra brusquement chez lui.

Langevin revint le soir bien triste; ce départ le laissait absolument seul dans ce désert de Lagrange. M. de Liméolien, par bizarrerie, ne voulait personne pour le servir qu'une vieille femme sourde. D'ailleurs, il n'accordait pas grande confiance à Langevin, qu'on accusait, à tort ou à raison, d'avoir montré certaine timidité pendant la guerre; et le comte, en lui donnant l'étrange titre de concierge, l'avait logé, comme par dérision, dans une chambre isolée, séparée de Lagrange par des terrains incultes et les ruines de l'ancienne ferme. S'il faut le dire enfin, Langevin n'était point insensible aux bruits qui couraient sur le château de Beaulieu, dont il était fort voisin; et quand on visite encore aujourd'hui ce qui reste de ces ruines formidables, on s'étonne point qu'elles aient donné lieu à bien des superstitions.

Ce vieux manoir, transmis jadis aux Liméolien par alliance, n'était plus habité depuis deux siècles, et Lagrange, qui fut alors construit à peu de distance, sur un plateau assez étendu, conserva longtemps son vieux nom de hâteau-Neuf, quoique déjà reconstruit et restauré plusieurs fois. Cette dernière maison fut brûlée, comme on sait, en 1793; M. de Liméolien n'en retrouva que les quatre murs, où l'on voyait encore les cheminées sculptées des salles du rez-de-champ. Après de s'y établir, il fut seulement recouvert d'une toiture ces pans de mur qui restaient. Une prairie qui s'étendait autrefois devant la façade principale s'était transformée en aire à battre le grain; de l'autre côté des jardins, les friches descendaient sur une longue pente jusque dans les fossés de l'ancien manoir.

Le château de Beaulieu, dont on ne voit de loin qu'une tour, est en réalité si vaste, que les préaux et les remparts mis en culture faisaient le fond d'une des métairies de Lagrange. La grande tour, qui s'élevait sur l'extrême croupe de la colline, plongeait jusqu'au fond d'une gorge sauvage, où roule parmi les rochers une petite rivière; et, du haut de ces créneaux, cette vallée profonde et bien boisée semble un gouffre où réluit çà et là le cours de l'eau à travers les ombres feuilletées. Cette solitude sauvage présentait à mille contes; mais l'histoire elle-même attachait au vieux château des souvenirs funestes. On prétend qu'il fut habité par les rois de Saugny, châtelain féroc, adonné aux maléfices, qui, sur la foi d'un confident honorable, égorgé secrètement de jeunes enfants, afin de découvrir le grand œuvre. Depuis lors, disait-on, les apparitions surnaturelles ne cessèrent point dans les profondeurs souterraines de l'édifice. Selon la même tradition, ces souterrains, prodigieusement étendus, permeaient le roc, passaient sous la rivière, et débouchaient au loin dans la campagne jusque sur les bords de la Loire. Cependant il ne se trouva point dans le pays de curieux assez intrépides pour s'en assurer. Ces passages, s'ils existaient, servaient sans doute pendant la guerre au comte Liméolien, dont les projets mystérieux sur l'une et l'autre rive de la Loire semblaient tenir du prodige. En 1793, on essaya souvent de brûler Beaulieu, mais la vieille muraille résista, et les soldats de la république ne purent que souiller ces voûtes féodales d'affreuses orgies, dont le souvenir se mêlait aux anciennes superstitions.

Quand on interrogeait M. de Liméolien sur ces mystères, il affectait un grand mépris pour rassurer ses gens. Hercule, la tête échauffée depuis son enfance par les récits qu'on en faisait, tenta souvent de pénétrer dans l'intérieur du château; mais il fut arrêté par des grilles de fer inébranlables.

Au surplus, si les frayeurs de Langevin s'étaient apaisées, ce ne fut point sans motif. Sa maison étant située à égale distance de Lagrange et du vieux château, il fut troublé plusieurs fois par des spectacles assez extraordinaires. Une nuit, entre autres, réveillé par les sillonnements d'un orage qui ébranlait ses fenêtres, il vit distinctement une traînée lumineuse sortir de la vallée, derrière la grande tour de Beaulieu. Ce feu, qui ne fut suivi d'aucun bruit, ne ressemblait point à la foudre, et Langevin ne put voir là que l'effet d'un maléfice. Il crut aussi plusieurs fois, et toujours dans la nuit, apercevoir des ombres qui rôdaient au pied des murs de Beaulieu; mais son maître ayant rebâti les premières communications de ce genre, il pensa qu'il fallait se taire. M. de Liméolien d'ailleurs devenant de jour en jour plus farouche et plus effrayé. Langevin l'approcha à peine qu'il lui apportait de temps à autre quelque lettre venue de Paris. Il se doutait bien que ces lettres étaient de M. Hercule; mais le comte le recevait d'un tel air, qu'il n'avait jamais osé, malgré tout son désir, s'informer de son jeune maître. Deux ou trois de ces lettres, qu'on fera connaître, expliqueront ce qui se passa alors entre le père et le fils.

Liméolien, en envoyant son fils à Paris, n'avait pas fait certaines réflexions qui le frappèrent dans la suite. La France était alors ivre de triomphe. L'Europe coalisée et refoulée de toutes parts, les merveilleuses campagnes d'Ita-

lie et d'Egypte, la dernière levée de l'ouest comprimée, pouvaient faire croire que cette république, qui n'était déjà plus qu'un nom, avait enfin vaincu tous ses ennemis tant au dedans qu'au dehors; l'enthousiasme public en fut surtout cette jeunesse des écoles militaires, appelée à figurer bientôt sur le théâtre de ces guerres glorieuses. L'élevation rapide de ces généraux, la grande fortune de Bonaparte, l'étude exclusive des sciences physiques, l'ardente lecture de tous les ouvrages enfantés par la génie romantique, tout contribua à nourrir parmi ces élèves une espérance qui s'attachait encore au fantôme de la république, et le pouvoir révolutionnaire fut point à propos de contrarier ces illusions, qu'il employait à l'égard de Liméolien fut jeté dans cette brûlante atmosphère.

Quand il entra dans l'école, il venait de s'y former justement une opinion qui n'était d'accord qu'un jeu d'enfant, sur la conduite à tenir. M. de Liméolien, jeune homme fougueux, hardi, emporté dans ses opinions, qui s'était attribué une grande autorité, et qui regardait, pour ainsi dire, ses camarades. Sa taille haute, la violence de ses propos, de grande hardiesse et de résolution, expliquent cette influence. Par l'opinion de sa jeunesse et de ses sentiments, aussi bien que par la division profonde de leur esprit, il est possible toutefois d'expliquer cette bizarrerie, Hercule se sentait trop fraternellement lié avec ce jeune homme.

A cette époque, le parti républicain, c'est-à-dire les restes du parti de 93, intriguait encore dans l'ombre contre un pouvoir qui avait fait effort contre la monarchie par des entreprises éclatantes et des succès. Un foyer de républicanisme entretenu dans l'école. D'anciens républicains nouèrent des relations, dirigèrent ces jeunes courages, et le comte prit de l'importance; mais la police avisée veillait. M. de Liméolien fut à son fil.

« Vous êtes élevé dans la loyauté, et je compte que vous ne serez jamais tel que je le voulais que vous fussiez. Dans tous les cas, pour des raisons de santé, je vous prie et vous ordonne de quitter Paris sur-le-champ, et de venir, dès que vous aurez reçu cette lettre, me rejoindre à la Grande-Grille. Je communiquerai mes intentions. »

Hercule répondit à cette lettre: « Mon très-honoré père, « Vous m'avez élevé dans la loyauté, et je compte que vous ne serez jamais tel que je le voulais que vous fussiez. Dans tous les cas, pour des raisons de santé, je vous prie et vous ordonne de quitter Paris sur-le-champ, et de venir, dès que vous aurez reçu cette lettre, me rejoindre à la Grande-Grille. Je communiquerai mes intentions. »

Hercule répondit à cette lettre: « Mon très-honoré père, « Vous m'avez élevé dans la loyauté, et je compte que vous ne serez jamais tel que je le voulais que vous fussiez. Dans tous les cas, pour des raisons de santé, je vous prie et vous ordonne de quitter Paris sur-le-champ, et de venir, dès que vous aurez reçu cette lettre, me rejoindre à la Grande-Grille. Je communiquerai mes intentions. »

